

Article 1 : DENOMINATION. « **Courir pour l'Autisme** » est une épreuve pédestre organisée le samedi 4 septembre 2010 par Sport Adapté Sésame-Autisme en association avec Sésame-Autisme Aquitaine (association loi 1901 de parents et amis apportant leur soutien aux personnes atteintes d'autisme ou de troubles apparentés) sur la commune de LE BARP (33).

Article 2 : BUT. Outre la sensibilité du public à ce lourd handicap, cette course permet aux sportifs de soutenir physiquement et moralement les associations susnommées. Elle contribue à l'intégration des résidents du Foyer dans la commune.

Article 3 : PARTICIPANTS. Epreuve ouverte aux coureurs de toutes catégories, licenciés ou non.

Article 4 : DISTANCE, ITINERAIRE. Le parcours comprend un circuit de 5 150 mètres environ.

La course populaire - à partir de la catégorie « cadet » - part à 14 h 30 et ne comprend qu'un tour de circuit.

La course principale part à 15 h 30 et comprend 2 tours de circuit.

Il est composé partiellement d'asphalte et de chemins de terre. Il n'est pas accessible aux compétiteurs en fauteuils, mais l'est aux autres coureurs handisport. Un plan du parcours est affiché au départ.

Le départ et l'arrivée ont lieu place du Champ de Foire, derrière la Mairie de Le Barp (33114).

Article 5 : ENGAGEMENTS : Les inscriptions se font sur place lors de la remise des dossards à partir de 13 heures et jusqu'à ¼ heure avant l'épreuve. L'engagement est de 6 ou 8 euros selon la course et donne droit à un tee-shirt au sigle de l'organisation.

Les préinscriptions peuvent être enregistrées par courrier ou à l'adresse email suivante : [jeanpaulquoix@aol.com](mailto:jeanpaulquoix@aol.com).

Article 6 : DOSSARDS. Ils seront remis le jour de la course, avant le départ, place du Champ-de Foire, et doivent être portés visiblement pendant toute la durée de l'épreuve (de préférence sur la poitrine).

Article 7 : CONDITIONS DE PARTICIPATION. Le règlement en vigueur des courses hors stade de la FFA est appliqué. Les participants s'engagent à :

A - Fournir une licence sportive en cours de validité. Les licences acceptées sont :

Une licence FFA athlétisme compétition ou athlétisme running ou athlétisme entreprise,

Un Pass'running, Une licence Triathlon

Une licence FSCT, FSGT, UFOLEP, UNSS ou UGSE, avec mention athlétisme en compétition.

Pour les non- licenciés, un certificat médical ou une copie certifiée conforme de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition de moins de 1 an, et pour les mineurs, une autorisation parentale pour l'épreuve choisie.

Les justificatifs originaux ou photocopies seront conservés par l'organisateur.

B - Accomplir l'itinéraire déterminé par les organisateurs dans le respect des indications des commissaires.

C - Respecter le présent règlement.

Article 8 : EPREUVE DES FAMILLES : Une épreuve de 1000 mètres environ, sans classement, est proposée aux familles à partir de 13 h 30. Elle est ouverte sans droit d'inscription et sans application du règlement ci-dessus.

Article 9 : RAVITAILLEMENT. Un poste d'éponges et d'eau à chaque tour et une restauration sur la ligne d'arrivée (eau, sucre, oranges, fruits secs) sont prévues.

Article 10 : CIRCULATION. Les concurrents doivent impérativement suivre les instructions des commissaires pendant la course.

Article 11 : RESPONSABILITE, ASSURANCE, ASSISTANCE. Les athlètes licenciés ou non courent sous leur entière responsabilité et doivent donc être couverts par une assurance personnelle pour ce qui concerne le risque corporel.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, en cas d'accident provoqué par une défaillance physique inhérente ou en cas de non respect de l'article 7 du présent règlement, et susceptible de se produire dans le cadre de la manifestation.

Les officiels se réservent cependant le droit de stopper tout participant considéré en condition physique le mettant en danger.

Le fait de participer implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

L'épreuve est couverte par une garantie Responsabilité Civile de l'organisation conforme aux textes.

L'appel à garantie est instruit sur la base des informations fournies par les coureurs.

Les secours sont assurés par un poste de secours stationné sur la Champ de Foire durant toute l'épreuve.

Article 12 : HORAIRES A partir de 13 h : remise des dossards ;

14 h 30 : départ de la course populaire (5 km environ) ;

15 h 30 : départ de la course des As (10 km environ) ;

17 h 00 : affichage des résultats.

Article 13 : CLASSEMENT ET RECOMPENSES : Sont récompensés :

Les trois premières féminines et les trois premiers masculins de la course populaire ;

Les trois premières féminines et les trois premiers masculins de chacune des catégories (cadets, juniors/espoirs, seniors, vétérans 1, V2, V3, V4 masculin de la course des As

Les résultats seront en ligne sur [www.courir33](http://www.courir33)

Article 14 : RENSEIGNEMENT : Tout renseignement peut être obtenu sur le site

[www.sesame-autisme.aquitaine/actualites/manifestations/Courir\\_pour\\_l'autisme](http://www.sesame-autisme.aquitaine/actualites/manifestations/Courir_pour_l'autisme) ou à l'adresse email [jeanpaulquoix@aol.com](mailto:jeanpaulquoix@aol.com).